



Lettre à VINCENT PEILLON

Monsieur le Ministre,

La nouvelle loi d'orientation doit instituer une Ecole bienveillante envers les enfants, afin d'être plus juste et plus démocratique ; l'intérêt supérieur de l'élève, sa capacité à entrer dans les apprentissages sont au centre de tout processus pédagogique et de toute réflexion sur l'organisation du système éducatif.

Cette loi porte une attention particulière aux liens entre l'Ecole et les familles qui en sont les plus éloignées. Les deux leviers essentiels que sont le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et la formation des enseignants et des personnels d'éducation rencontrent l'engagement résolu des Inspecteurs. Au regard de ces enjeux, le SNIA-IPR UNSA et ses adhérents sont prêts à jouer pleinement leur rôle d'impulsion.

Outre leurs responsabilités dans l'évaluation des différents dispositifs et des personnels, la place des corps d'inspection se réaffirme au plan de leurs missions d'accompagnement des équipes pédagogiques, d'animation et de formation. Ces orientations, conçues et réalisées en collaboration avec les chefs d'établissement et les différents partenaires du système éducatif, nous paraissent à la mesure d'une ambition éducative exigeante au service de la réussite de tous les élèves.

En cohérence avec l'esprit de dialogue et de concertation que vous avez souhaité instaurer avec l'ensemble des acteurs et des usagers du système éducatif, dans le cadre de la loi de refondation pour l'Ecole de la République, le syndicat des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (SNIA-IPR-UNSA éducation) a l'honneur de soumettre à votre décision plusieurs propositions de nature à améliorer les conditions d'exercice du métier et à faciliter la constitution d'un vivier de recrutement suffisamment important.

Votre arbitrage permettrait d'avancer de façon déterminante, suite aux échanges avec les services de la D.G.R.H. lors des rencontres de l'*Agenda social 2013*.

En premier lieu, nous souhaiterions la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement d'IA-IPR abondé, portant de 70 à 105, pour les trois prochaines années, les personnels de l'Education nationale accédant au métier par concours. Cet effort de 105 emplois nous semble justifié du fait de l'augmentation sensible du nombre de professeurs à encadrer suite à la politique de recrutement destinée à restaurer la qualité du service public d'éducation, suivant les axes définis par M. le Président de la République..

De façon concomitante, il serait heureux de porter l'accès à la Hors Classe du corps à cent dix unités pour les années qui viennent, ce qui aurait pour effet de rétablir le taux d'accès de 50% qui avait cours avant la mesure restrictive prise sans concertation par votre prédécesseur le 8 mai 2012, réduisant cet accès à 45 % en 2013, puis à 40 % en 2014.

En outre, la revalorisation des carrières pourrait épouser deux directions, celle d'indemnités revues de façon significative et celle de la création d'une classe exceptionnelle (accès à l'échelle lettre C) ou à défaut, d'un 3^{ème} échelon dans la Hors Classe (échelle intermédiaire B bis).

Dans l'attente de notre rencontre du vendredi 17 mai prochain, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre haute et respectueuse considération.

IVRY, le 5 mai 2013

Roger KEIME, au nom du Bureau national
du SNIA-IPR UNSA